



FICHE INSCRIPTION

Année scolaire 2025-2026

Accueil Périscolaire : Matins – Soirs

Restauration scolaire

A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 21 JUILLET 2025

(Accompagné le cas échéant des règlements intérieurs de la cantine et/ou de la garderie

	REPRÉSENTANT LÉGAL 1 Se désigne comme payeur et destinataire des factures	REPRÉSENTANT LÉGAL 2
NOM
PRÉNOM
ADRESSE
CODE POSTAL-VILLE
DOMICILE
PROFESSIONNEL
<u>Mail obligatoire</u>
PROFESSION
N° ALLOCATAIRE C.A.F.

Si les parents sont divorcés ou séparés joindre un document justifiant du droit de garde.

En cas de garde alternée et partage des frais, chaque parent doit remplir 1 fiche d'inscription et préciser l'alternance

Semaines paires

Semaines impaires

RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ENFANT

NOM : Prénom :

Date et lieu de Naissance :

Adresse :

Classe :

ASSURANCE INDIVIDUELLE OU RESPONSABILITE

(Joindre une attestation)

Compagnie : Numéro :

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT AUTRE QUE LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Les personnes ci-dessous sont appelées uniquement en cas d'impossibilité de joindre l'un ou l'autre des représentants légaux. En cas d'accident, un des responsables légaux sera informé dès que les secours seront joints. L'enfant sera transporté, en fonction de la gravité, par le SAMU ou les pompiers aux urgences de l'hôpital Clocheville (cf. règlement intérieur de chaque structure).

NOM et Prénom

NOM et Prénom

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT

NOM et Prénom ☎ @.....

NOM et Prénom ☎ @.....

INSCRIPTION AUX SERVICES

GARDERIE

Matin OUI NON

Soir OUI NON

Mercredi ou vacances scolaires : inscription auprès de de l'Association Familles Rurales

Ci-joint le règlement intérieur

CANTINE (réservation sur BL ENFANCE)

Restaurant Scolaire OUI NON (Fournir une serviette)

Mon enfant fait l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) (à joindre si déjà constitué) avec la médecine scolaire.

ATTENTION selon le protocole, un repas peut être demandé aux parents. Un tarif sera attribué.

L'inscription constitue un engagement pour l'année scolaire et doit indiquer le nombre de repas réservés par semaine.

Toutes modifications de planning doivent être réalisées sur le portail BL ENFANCE avant le lundi à 17h00, pour modifier la semaine suivante. Aucune modification par mail ou téléphone ne sera prise en compte.

Pour les enfants non-inscrits, ils feront l'objet d'un appel aux parents pour venir les récupérer, sans réponse des parents l'enfant sera pris en charge une seule fois avec un tarif majoré. En cas de récurrence, exclusion temporaire pendant une semaine.

En cas de grève, merci d'informer la Mairie six jours avant, afin d'annuler le repas commandé si votre enfant n'est pas présent.

En cas d'absence pour maladie, une carence de trois jours est imputée avant déduction des jours, à l'appui d'un certificat médical délivré dans les 24h en Mairie.

Les menus cantine sont consultables via le site internet du prestataire.

Inscription à l'année (portail BL ENFANCE) :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Site communal pour télécharger les règlements intérieurs... : [www.commune-saint-genouph.fr - \(jeunesse et vie scolaire/vie scolaire/restauration\)](http://www.commune-saint-genouph.fr - (jeunesse et vie scolaire/vie scolaire/restauration))

Ci-joint le règlement intérieur

FACTURATION

Le paiement de la cantine, et des services périscolaires, pourra être effectué par carte bancaire via le site internet payfip (voir ci-dessous), par prélèvement (doc. joint à retourner avec un RIB), par virement bancaire (procédure au dos de la facture) ou chez un buraliste agréé.

Dorénavant, la facture vous sera adressée par le Trésor Public (SGC de JOUE LES TOURS).

PAIEMENT DES FACTURES EN LIGNE :

La procédure est très simple, suivez pas à pas le guide sur le site internet de la commune en cliquant sur : [guide pour payer vos factures en ligne](#), puis rendez-vous sur le site à l'adresse suivante: [https://www. payfip.gouv.fr /tpa/accueilportail.web](https://www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web).

REMBOURSEMENT

Les remboursements et/ou déductions s'effectueront uniquement sur la facture du mois suivant le litige ou la réclamation.

TARIFS MUNICIPAUX FIXES PAR DELIBERATION	
Accueil Périscolaire Matin et soir (tarif par 1/4 heure) Toute 1/4 d'heure commencé est du de 7 h30 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 18 h 45 Après 18 h 45 : 1.00 € le ¼ d'heure commencé	
1er enfant	0,50 €
à partir 2nd enfant	0,25 €
RESTAURANT SCOLAIRE	
Repas commune	5.20 €
Repas hors commune	5.45 €
Repas enfant non inscrit à titre exceptionnel	8.34 €
PAI	2.50 €

Le tarif est fixé par le Conseil Municipal par délibération, après révision du prestataire. Toute inscription vous engage, chaque facture doit être réglée dans le délai imparti et fixé par le Trésor Public. Merci de revenir vers nous en cas de difficultés.

DISCIPLINE

L'enfant qui ne respecte pas les règles de vie en collectivité, qui fait preuve d'incorrection, de violence verbale ou physique envers le personnel et/ou les autres enfants, qui détériore volontairement les locaux et/ou les équipements en place dans les structures sera sanctionné.

Un courrier est envoyé à la famille présentant les faits et le comportement de l'enfant s'exposant à une mesure d'exclusion. En cas de faits jugés suffisamment graves, l'exclusion temporaire peut être prononcée immédiatement et la famille en sera informée par courrier recommandé

DROIT A L'IMAGE ET AU SON

Je soussigné(e).....

Autorise

N'autorise pas

Que mon enfant soit photographié ou filmé lors des activités périscolaires.

SIGNATURE(S)

Je soussigné Responsable légal de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et je m'engage à signaler tout changement de situation à la mairie.

J'ai pris acte des différentes dispositions des règlements intérieurs de chaque structure disponible sur le site internet de la ville et sur demande au Service Education et m'engage à les respecter.

A _____, le

Représentant légal 1
Lu et approuvé

Représentant légal 2
Lu et approuvé

Nous attirons votre vigilance sur les n° de téléphone portable que vous nous transmettez. Cela nous permet de vous joindre en cas d'urgence concernant votre enfant.

Nous vous invitons à remplir avec le plus grand soin tous les renseignements qui vous sont demandés et à nous communiquer tout changement au cours de l'année scolaire.



Sans ces documents dûment complétés et signés, l'enfant ne sera pas inscrit.

AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE EN MAIRIE